



HAL
open science

Le paysage urbain durable, une nouvelle utopie pour l'aménagement des villes ? Le cas de Paris

Cedissia About

► **To cite this version:**

Cedissia About. Le paysage urbain durable, une nouvelle utopie pour l'aménagement des villes ? Le cas de Paris. Revue du paysage. Revue scientifique sur le projet et l'aménagement du paysage, 2017. hal-02377616

HAL Id: hal-02377616

<https://hal.science/hal-02377616>

Submitted on 4 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Cedissia About-de Chastenet

**Le paysage urbain durable, une nouvelle utopie pour
l'aménagement des villes ?**

Le cas de Paris

*Sustainable urban landscape, a new utopia for the urban planning ?
The case of Paris*

La notion de *paysage* a été très largement étudiée au cours de ces dernières décennies pour préciser son origine dans l'art des jardins, la littérature ou les arts graphiques, pour analyser son empreinte matérielle, du détail local à l'échelle des territoires, ou encore pour comprendre comment son inscription dans la culture occidentale a si profondément modifié notre regard sur le monde qui nous entoure. Des auteurs comme Augustin Berque (1996), Alain Roger (1997), Michel Collot (1997), Alain Corbin (2001), Pierre Donadieu (2007) et Yves Luginbühl (2007) y ont largement contribué tant d'un point de vue historique, culturel qu'environnemental.

La question du *paysage urbain* n'a commencé à être posée que dans les années 1970 par la géographe Sylvie Rimbart (1972) d'abord, puis par d'autres auteurs tels que Nathalie Blanc (2005) ou Xavier Michel (2007). Le succès de ce terme est tel qu'il est désormais indifféremment employé par les urbanistes, les architectes et les paysagistes pour désigner toute vue faisant référence de près ou de loin à un paysage situé en milieu urbain.

Enfin, le terme de *développement durable*, plus récent encore, a été évoqué pour la première fois en 1972 lors de la conférence de Stockholm sur l'environnement. La définition qui en a été retenue est celle donnée par Gro Bruntland en 1987. Depuis cette date, de nombreux textes réglementaires ou d'engagements politiques tels que la charte d'Aalborg (1994), le comité 21 - comité français pour l'environnement et le développement durable (1995) -, le protocole de Kyoto (1997), le plan climat français (2004) ont employé ce terme contribuant ainsi à sa diffusion dans le langage commun.

Mis à part l'ouvrage de l'écologue Philippe Clergeau *Une écologie du paysage urbain*¹, rares sont ceux qui traitent à la fois de la question du développement durable et de celle du paysage urbain.

Cet article propose de lier ces deux notions en étudiant les incidences paysagères d'une politique de développement durable dans une métropole dense comme Paris. L'analyse repose sur le recensement des perceptions d'acteurs parisiens (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, représentants politiques et associatifs, journalistes) interrogés sur les notions de paysage urbain, de développement durable et de *paysage urbain durable*. Cette dernière notion, fusionnant les termes de paysage urbain et de *développement durable*, révèle des représentations très diverses et une nouvelle interprétation des fonctions urbaines.

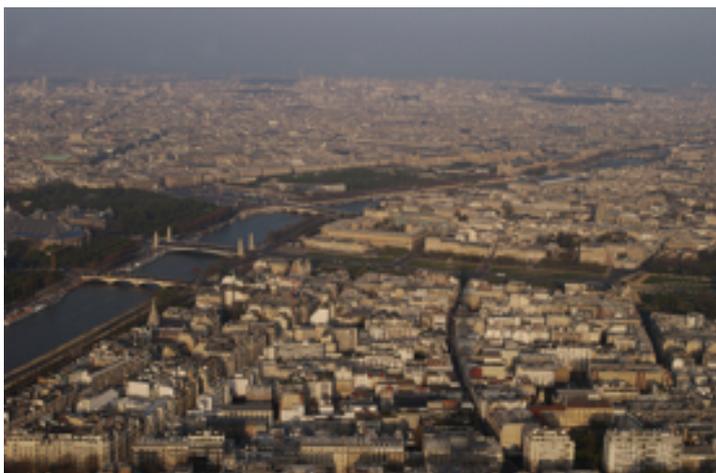
La méthode d'analyse

Les entretiens réalisés² auprès de différents acteurs impliqués, de près ou de loin, dans la construction ou l'aménagement urbain à Paris, avaient pour objectif d'une part de recueillir leurs perceptions sur les questions de paysage urbain et de développement durable, et d'autre part d'envisager avec eux l'émergence d'un nouveau terme, le paysage urbain durable. Ces acteurs ont été choisis pour leur diversité professionnelle. Ils représentent un échantillon de personnes travaillant soit au sein de la maîtrise d'ouvrage, car elle est rarement interrogée sur son approche paysagère - des architectes, des ingénieurs et une paysagiste, des chefs de projet urbain à la direction de l'Urbanisme de la ville de Paris -, soit au sein de la maîtrise d'œuvre - des architectes libéraux -, soit enfin, dans des fonctions contiguës à la conception urbaine ou architecturale - le représentant des élus, le journaliste

responsable d'association et l'auteur réalisateur. Il s'agit là d'une préenquête destinée à cerner les représentations propres à un milieu professionnel, celui de l'aménagement urbain. Les chefs de projet de la direction de l'Urbanisme ont chacun à leur charge le suivi d'un ou de plusieurs secteurs en renouvellement ou en aménagement urbains. L'un des architectes (en activité libérale) interrogé intervient directement dans l'une des ces opérations où il réalise un projet de logements. Le second architecte n'intervient dans aucun secteur, mais a participé à une consultation sur les hauteurs à Paris lancée par la ville de Paris en 2008. Le représentant des élus était chargé de mettre en œuvre l'Agenda 21 de la ville de Paris, dont la phase diagnostic a été réalisée en 2007 puis a été interrompue. Le journaliste a créé l'association Les amis de l'EcoZAC de la gare de Rungis en 2002, qui fut à l'origine de l'introduction d'objectifs de développement durable dans l'opération de la ZAC de la gare de Rungis (XIII^e arrondissement). L'auteur réalisateur, enfin, a réalisé un film, en 2008, présentant les opérations d'aménagement exemplaires, en cours de conception, à Paris.

Le paysage urbain, une approche sensible de la ville

À la première question portant sur le paysage urbain, les personnes interrogées font quasiment toutes référence au sens de la vue et à la matérialité de la chose vue : « Le paysage urbain, c'est ce qui se voit dans une ville³. » Et plus largement : « C'est un regard sur un territoire. C'est ce qui constitue physiquement un territoire⁴. » La plupart des personnes élargissent néanmoins cette référence à tous les sens : « Le paysage urbain, c'est ce qui s'appréhende par plusieurs sens, ce qui nous entoure et ce que l'on voit⁵. » Et plus particulièrement, mais ressenti ici négativement, aux sens de l'ouïe et de l'odorat : « Le paysage urbain parisien est généralement bruyant car pollué par l'automobile⁶. » Au-delà des sens, le paysage urbain est décrit comme un point de vue qui oscille sans cesse du proche au lointain et du dedans au-dehors : « Le paysage urbain se regarde du dedans ou du dehors de la ville. C'est un panorama⁷. » Et encore : « C'est l'ensemble de ce que l'on voit. C'est à la fois un ensemble et un détail. C'est un échange permanent du plus petit au plus grand⁸ », comme l'illustrent les figures ci-dessous.



Vue aérienne de Paris, Jacques Leroy, photographe, pour la direction de l'Urbanisme, ville de Paris, 2003.



Boulevard de Magenta, Paris XXe, Jacques Leroy, photographe, pour la direction de l'Urbanisme, ville de Paris, 2006.

Au-delà des frontières de la ville, l'une des personnes développe la question de la globalité inhérente à la notion de paysage : « Le paysage urbain est un sujet global qui concerne la moitié de la planète et trouve des points communs dans toutes les villes du monde. Tandis que le *paysage naturel* demeure beaucoup plus local, contextuel et diversifié. Le paysage urbain, lui, est très réactif à l'intervention humaine et aux évolutions de la société. Aujourd'hui, quand on parle de paysage, il faut mêler celui de la ville et de la campagne, qui se côtoient de plus en plus⁹. »

Si la perception du paysage urbain est associée aux changements d'échelles, elle fait aussi référence à la mobilité : « Le paysage urbain se caractérise par des interactions entre des éléments qui s'inscrivent dans un cadre : ceux qui sont statiques et ceux qui sont en mouvement¹⁰. » Par opposition, pour d'autres, l'immobilité définit également le paysage urbain : « C'est la juxtaposition d'éléments naturels, les jardins, et d'éléments construits, le patrimoine architectural¹¹. » En complément et exprimées de manière forte par les personnes interrogées, les références culturelles sont essentielles. En effet : « Le paysage, c'est aussi l'expérience que l'homme a de la chose vue suivant sa propre culture¹². » Ou encore : « C'est associé au *beau* et au *culturel*. » (Cohen, note 5.) Et pour synthétiser cette notion : « Le regard porté sur le paysage a une dimension esthétique. Le paysage urbain va au-delà d'un projet de quartier parce que la vie s'y installe avec ses *accidents* et ses détails inattendus. C'est la ville telle qu'elle se présente et qu'on se la représente. » (Gontier, note 4.)

Pour d'autres, enfin, le paysage urbain se teinte d'une couleur et s'assimile à un matériau : « Le paysage urbain parisien est généralement minéral, bétonné et gris. » (Bovet, note 6.) La

description est ici peu valorisante et peut entraîner des réserves, voire peut-être même un rejet de ce qui fait paysage urbain car associé à des matériaux sévères et froids, en rupture avec une image plus traditionnelle et chaleureuse de la ville.

Comme nous l'avons déjà évoqué, le paysage urbain s'appréhende donc par les sens de la vue, de l'ouïe et de l'odorat. Il oscille de manière permanente entre le détail et la globalité, l'un et l'autre se nourrissant mutuellement. Il se caractérise par des interactions entre des éléments en mouvement (les passants, les véhicules, les oiseaux...) et des éléments statiques (les bâtiments, les ponts, la végétation...). Enfin, le paysage urbain s'associe au *beau* ou à ce qui fait référence à une expérience de l'esthétique. Une précision est apportée à ce propos par les acteurs car la notion holistique de paysage peut également se charger d'impressions de confort ou d'inconfort. Pour certains, en effet, le paysage urbain s'assimile à des sentiments de gêne (auditive, olfactive) et de mal-être (matériau sévère/froid, couleur triste).

Le paysage urbain fait ainsi référence à la plurisensorialité (vue, ouïe, odorat) ; à la spatialité (du plus petit au plus grand, du proche au lointain) ; à la temporalité (interactions entre des éléments en mouvement et des éléments statiques) ; et à des modèles culturels (représentations esthétiques et affectives de la ville).

Il convient de compléter cette perception du paysage par l'évolution des pratiques urbaines, à l'origine de nouveaux regards sur la ville. Car l'une des finalités de la construction nouvelle du paysage urbain est de faire évoluer le *ressenti* de la ville par ses habitants comme nous le confirme d'ailleurs Yves Lacoste : « Réfléchir sur les paysages, ça ne doit pas seulement consister à éclairer pour certains spécialistes, et finalement pour ceux qui sont au pouvoir, la façon dont les *gens* se représentent les espaces où ils vivent, les espaces où ils sont en vacances ; [...]. Il faut s'efforcer d'aider le plus grand nombre de citoyens à savoir penser l'espace, et d'abord l'espace où ils vivent pour être plus en mesure de dire clairement ce qu'ils veulent¹³. »

Le développement durable, un nouveau mode de gestion des ressources et des sociétés

À la seconde question portant sur le développement durable, les personnes interrogées évoquent d'abord la difficulté à s'approprier ces deux mots, qui manquent de sens ou s'opposent même pour certains : « Ce qui m'intéresse, c'est la confrontation du durable avec la question du développement, même si cela reste très bancal, au mieux le développement durable est un oxymore, au pire c'est un collage. » (Gontier, note 4.) Au-delà de cette difficulté sémantique, le développement durable évoque en premier lieu la durée : « C'est ce qui se doit d'être pérenne, c'est le contraire du *jetable*. » (Baué, note 3.) Ou bien « C'est un témoignage de ce que l'on a maintenant et qu'on laissera à nos descendants. Il faut que ça dure positivement, c'est-à-dire sans porter atteinte à l'environnement, sans altérer la santé, le paysage urbain... » (Cheyrouze, voir note 8.) Et plus largement : « Le durable est associé à la pérennité, à la durabilité de la planète au sens large. » (Saint-Martin, note 10.)

L'idée du développement durable s'associe aussi au changement et à la notion d'amélioration continue : « Le développement durable évolue avec le temps et s'adapte aux besoins des habitants. C'est le contraire de ce qui est figé. » (Burgert, note 7). Et, de

manière récurrente, le développement durable se place au service du *vivant humain* pour répondre à ses besoins et pour faire évoluer ses comportements : « C'est ce qui est organique, vivant et qui se développe. » (Bouëxière, note 12). Mais encore : « Ça se définit en creux par rapport à ce qui n'est pas soutenable ou ce qui n'est pas favorable pour la planète. C'est lié aux comportements des hommes qui en sont les principaux acteurs. » (Cohen, note 5.) Et enfin : « C'est penser l'avenir de la ville d'un point de vue social et environnemental. » (Bovet, note 6.) Certains voient dans le développement durable l'opportunité de créer de nouveaux liens avec la technique : « C'est un nouvel épisode de la relation qui a toujours existé entre technique et urbanisme, architecture et design. Le développement durable oblige à envisager le rapport entre l'homme et la technique de façon différente compte tenu du fait que celle-ci est devenue complètement versatile : l'aspect des matériaux est détourné, l'informatique annule les besoins de déplacements... Le développement durable, c'est l'occasion de reprendre le dessus sur la technique pour lui redonner de l'humanité. » (Ferrier, note 9.)

Le développement durable doit aussi inciter à mesurer le niveau de performance atteint : « Le visible (comme les panneaux solaires) et l'invisible sont étroitement mêlés dans le durable, il y a ce qui est quantifiable et ce qui ne l'est pas (comme les liens humains). » (Gomez, note 11). Il incite aussi à anticiper le coût de la gestion future des bâtiments : « Le développement durable évoque le coût global des bâtiments. Nous y revenons après des années où la durée des bâtiments n'était évaluée qu'à trente ans parce qu'elle était associée à la durée d'amortissement. » (Saint-Martin, note 10.) Le développement durable s'inscrit ainsi dans la durée et évolue avec le temps en fonction des besoins de l'ensemble du *vivant*. Dans cette logique, les citoyens sont confrontés à leurs propres responsabilités pour faire évoluer leurs comportements et leurs relations avec la nature et la technique. Enfin, le développement durable est un outil d'estimation des actions engagées, notamment en termes d'évaluation des objectifs fixés et de coût global (rapport coût d'investissement, coût de gestion).

Il fait ainsi référence aux domaines du temporel (la pérennité de ce qui doit être transmis), de l'évolutivité (adaptation aux besoins), de l'environnement (la préservation du vivant), du social (les attentes des habitants et les comportements humains), de l'économique (coût global de l'aménagement) et de l'évaluation des politiques publiques. Les fondamentaux du développement durable se retrouvent ici tels que décrits dans le rapport établi par l'ONU, et rédigé par Gro Brundtland, en 1987, lors de la commission mondiale sur l'environnement et le développement : « Un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. » Ce rapport a établi le lien entre les trois champs que sont l'activité économique, les conditions de la vie sociale et la préservation de l'environnement. En introduisant la dimension sociale, le développement durable a marqué la prise de conscience des menaces graves qui pèsent sur l'humanité si elle ne modifie pas ses modes de gestion des ressources et des sociétés.

Le paysage urbain durable, une expression de la ville « idéale »

Les personnes interrogées répondent à la dernière question portant sur le paysage urbain durable en s'appuyant sur leurs interprétations des notions de paysage urbain et de

développement durable. Elles s'appuient également sur les objectifs retenus pour la réalisation des quartiers durables ou écoquartiers à Paris. La prise en compte de l'existant, l'insertion dans le site, la préservation du patrimoine apparaissent d'emblée comme des éléments fondamentaux pour la constitution d'un paysage urbain durable. En effet : « Un paysage urbain durable est conçu à partir d'une bonne étude d'impact, définissant précisément l'état existant et les caractéristiques à conserver. » (Gomez, note 11.) Aux études préalables, pour une bonne insertion (patrimoniale et environnementale) dans le site, s'ajoute la nécessité de concevoir une programmation prévue pour durer : « C'est un paysage composé d'éléments stables, tels que la qualité du plan d'aménagement et de son espace, la durabilité des matériaux de façade. » (Saint-Martin, note 10). Ou encore : « L'urbanisme de la ville durable est conçu pour durer. Il est proche en cela de celui des villes de l'Antiquité romaine ou du Paris d'Haussmann. » (Bovet, note 6). Un autre témoignage complète ce thème de la durabilité en assimilant l'intégration paysagère des bâtiments au *bien-être* : « Le paysage urbain durable apporte le bien-être car les éléments urbains ou architecturaux sont parfaitement intégrés. L'absence d'éléments choquants dans le paysage contribue ainsi à la qualité de vie. » (Cheyrouze, note 8). Le durable apparaît ainsi comme ce qui doit perdurer et s'inscrire dans le paysage urbain sans *choquer* en s'intégrant dans le patrimoine transmis.



ZAC Pajol, Paris XVIIIe, la halle Pajol, témoin du passé industriel du site, est partiellement conservée et réhabilitée.

© Jourda Architectes, Paris, 2009.

Cette perception du paysage urbain durable n'empêche pas de penser aussi qu'il puisse être celui de la variété des formes architecturales : « Le paysage urbain durable doit pouvoir intégrer la diversité des silhouettes urbaines. » (Ferrier, note 9.)

En cohérence avec ce qui est apparu dans la définition du développement durable, le paysage urbain durable doit répondre aux besoins des habitants : « C'est un paysage vivable, qui est accepté par les habitants parce qu'il répond à des attentes et des besoins partagés. » (Baué, note 3.) Ou bien : « C'est un paysage dont la particularité est de pouvoir s'adapter et évoluer en fonction des besoins des habitants. » (Burgert, note 7) Et enfin : «

C'est un paysage qui répond aux besoins futurs des habitants. » (Gomez, note 11.)

À cet objectif de répondre aux besoins des habitants, de nombreuses personnes ajoutent celui d'améliorer leur qualité de vie : « Le paysage urbain durable est un paysage vivant et animé, qui fait rêver les habitants et qu'ils trouvent beau. La qualité de vie des personnes est un élément primordial du développement durable, qu'il faut mettre en œuvre à travers la concertation. » (Baué, note 3.) Mais aussi : « Un paysage urbain durable se définit par sa convivialité, son animation, ses commerces... » (C. Cohen, note 5.)

Dans ce registre des besoins et de la qualité de vie s'ajoute enfin la question des usages, voire même de tous les usages, qu'un paysage urbain durable doit pouvoir intégrer harmonieusement : « Dans un paysage urbain durable, les aménagements d'espaces publics sont fonctionnels et adaptés à tous les usages... » (Burgert, note 7), tel qu'illustré sur la figure ci-dessous. Et, dans le même ordre d'idée : « Le paysage urbain durable, c'est la capacité des habitants de vivre dans un espace partagé. » (Bouëxière, note 12.)



ZAC Claude Bernard, forêt linéaire le long du boulevard périphérique, Paris XIXe. Une rangée d'arbres, dite « forêt linéaire », est plantée le long du boulevard périphérique pour la promenade mais aussi pour atténuer les nuisances dues à la circulation automobile. Une noue est prévue au pied du talus pour récupérer les eaux de pluie et irriguer les plantations.

© Agence TER Paysagistes, Paris, 2009.

Au-delà de ces premiers éléments de cadrage sur ce qui est attendu d'un paysage urbain durable, les personnes interrogées développent un certain nombre de thèmes plus techniques, qui doivent également être présents dans la ville durable. Arrive en première position des exigences, la question de la circulation, qui doit être diminuée : « Un paysage urbain durable est apaisé avec peu de voitures et peu de bruit. » (Bovet, note 6.). Ou bien : « C'est un univers où l'on peut se déplacer de façon frugale, c'est-à-dire en transport en commun ou en vélo. » (Ferrier, note 9). La nécessité d'une présence forte du végétal apparaît également comme un critère essentiel du paysage urbain durable : « C'est un paysage structuré par le végétal. » (Burgert, note 7.) Et encore : « C'est un paysage apaisé avec beaucoup de verdure. » (Bovet, note 6.)



Berge du canal Saint-Denis, Paris XIXe. Des circulations douces et des plantations bordent le canal Saint-Denis et offrent ainsi de nouveaux espaces de circulation et de détente aux citoyens.

© Agence TER Paysagistes, Paris, 2009.

Puis sont évoqués les thèmes liés à l'énergie et à l'adaptation aux changements climatiques : « Le paysage urbain durable offre des formes urbaines adaptées au climat et des bâtiments économes en énergie... » (Burgert, note 7.) Une gestion des réseaux rendue visible devient également un critère de paysage urbain durable : « C'est un paysage qui offre une bonne visibilité du génie urbain comme les bornes du tri pneumatique ou les panneaux solaires. » (Saint-Martin, note 10.) Enfin, l'idée apparaît que la ville durable n'est plus à l'image de la ville industrielle du XXe siècle, qui consomme les biens qu'elle importe et exporte ses déchets à l'extérieur. La ville du XXIe siècle produit les énergies dont elle a besoin et recycle ses déchets *in situ* (sur place). Et cette nouvelle gestion de la ville apparaît dans son paysage : « Le paysage urbain durable montre qu'il produit de l'énergie. » (Bovet, note 6), tel que représenté sur les figures ci-dessous.



Secteur Fréquel-Fontarabie, Paris XXe. Dans un tissu faubourien dense, des immeubles de logements passifs sont construits autour d'un espace libre transformé en jardin.
© Atelier Pascal Gontier Architectes, 2009.



ZAC Pajol, centrale photovoltaïque de la grande halle, Paris XVIIIe. La toiture qui est couverte de panneaux photovoltaïques transforme la halle Pajol en centrale solaire photovoltaïque, qui améliore ainsi le bilan énergétique de la ZAC.
© Jourda Architectes, Paris, 2009.

D'un point de vue général d'abord, le paysage urbain durable (réalités matérielles et images de projets à l'étude) s'inscrit ainsi dans le patrimoine existant tout en autorisant la diversité des formes architecturales. Il traduit les nouvelles réponses urbaines aux besoins fondamentaux des habitants en leur offrant une qualité de vie satisfaisante dans une ville conviviale, vivante et partagée.

À ce premier point de vue s'ajoute, et c'est une nouveauté par rapport au paysage *traditionnel*, un point de vue. Ainsi, les réponses données montrent que la construction de la notion de paysage urbain durable est bien raisonnée par les acteurs de l'aménagement à Paris et n'est pas étrangère à leur représentation de la ville en devenir. Cette notion s'assimile par ailleurs à l'idée qu'ils se font désormais de la *ville idéale*, en s'appuyant sur l'injonction politique du développement durable.

Le cheminement du paysage urbain au paysage urbain durable en passant par le développement durable révèle ainsi l'importance du *ressenti* de la ville par ses habitants, de la prise en compte de la figure du *vivant humain*, en tant qu'acteur percevant la qualité de son cadre de vie, et sa *capacité à produire* la ville. Les entretiens confirment que la croissance urbaine, telle qu'elle est encore conçue aujourd'hui, est perçue comme « nuisible et contraire à un développement harmonieux, esthétique des territoires¹⁴ ». La notion de paysage urbain durable se présenterait alors, à Paris, comme une construction mentale de la ville idéale visant à pallier les effets nocifs du développement urbain de la capitale française.

Le paysage urbain durable, l'occasion de s'interroger sur le paysage de la ville de demain

La notion de paysage urbain est tantôt associée à la protection de l'environnement tantôt à celle du patrimoine, mais reste confuse en tant que concept dans l'aménagement urbain. Parallèlement, les politiques de développement durable évoquent également la protection de l'environnement, associée aux contraintes sociales et économiques, mais n'envisagent pas clairement les incidences paysagères de cette démarche sur les territoires. L'analyse des entretiens confirme bien cette dichotomie qui existe entre le paysage urbain d'une part et le développement durable d'autre part.

Le géographe Xavier Michel a développé l'idée selon laquelle la notion de paysage urbain serait apparue dans les années 1970, en opposition au *paysage urbain existant* : « [...] Les nouvelles constructions rompent brutalement avec les traditions architecturales du pays. D'une part, l'emploi des matériaux modernes permet de substituer aux anciens paysages urbains un décor tout à fait nouveau [...], mais ils sont aussi les facteurs d'une mutation plus complète, qui associe l'élévation des immeubles à une nouvelle répartition des surfaces bâties et non bâties¹⁵. » Le recours au paysage urbain est ici considéré comme une rupture par rapport au *paysage traditionnel*.

En réponse aux excès de l'urbanisme des « Trente Glorieuses », qui a nié trop souvent les contraintes géographiques du site, le patrimoine, la protection de l'environnement et la volonté des habitants, le terme de paysage urbain durable apparaît aujourd'hui comme porteur d'espoirs d'une ville durable réhabilitée ou construite en continuité avec la ville traditionnelle. Cette nouvelle « espèce » de ville, dite durable, s'appuie sur les fondamentaux de la ville existante (le patrimoine architectural et naturel), dans lesquels s'insère la technologie du XXI^e siècle. Sa fonction essentielle devient la préservation de l'environnement avec la production des ressources nécessaires à son fonctionnement et le recyclage de ses déchets. Enfin, la ville durable répond aux besoins partagés des habitants et s'adapte aux évolutions des usages.

En réunissant ces trois objectifs qualitatifs majeurs (le patrimoine, l'environnement, les attentes des habitants) dans sa programmation, l'idée de ville durable est présentée comme étant en mesure de produire un ou des paysages urbains durables répondant aux attentes des acteurs interrogés. Néanmoins, comment la notion prometteuse de paysage urbain durable pourrait-elle concilier concrètement ces trois objectifs, qui dépendent à la fois des codes de l'urbanisme, de l'environnement ou de la construction, et simultanément des politiques de développement durable ? Ne lui faudrait-il pas plus de rigueur scientifique et juridique comme le suggère la Convention européenne du paysage de Florence (2000) ? Comment, par ailleurs, poser la question du paysage dans l'actualité politique française et notamment dans le Grenelle de l'environnement, qui évoque les trames bleues et vertes sans en mesurer à ce jour les incidences paysagères dans une métropole comme Paris ?

À Paris, la mise en œuvre d'une démarche de développement durable se généralise dans le suivi des opérations d'aménagement, sur la base notamment du Référentiel Développement durable¹⁶. Cependant, la question du paysage reste généralement posée à une microéchelle dans le volet paysage des permis de construire où elle est par ailleurs exclusivement liée au patrimoine. Elle se pose également dans les opérations de renouvellement ou d'aménagement pour lesquelles les continuités architecturales avec le bâti existant sont essentielles à une bonne intégration urbaine. Mais cette question des incidences paysagères de la politique de développement durable à Paris, notamment illustrée par le Plan climat¹⁷, ne se pose pas aujourd'hui à l'échelle du territoire, et encore moins à celle de la métropole. Une meilleure prise en compte de l'approche globale du paysage urbain durable dans le suivi des opérations de construction et d'aménagement est un premier élément de réponse pour atteindre le paysage souhaité ou rêvé de la ville durable de demain.

Notes

1. Clergeau, Ph., *Une écologie du paysage urbain*, Paris, Éditions Apogée, 2007.
2. Entretiens réalisés au cours du printemps 2008.
3. Baué, Ch., ingénieur, chargée de projet urbain (ZAC de la gare de Rungis, Paris XIIIe), direction de l'Urbanisme, ville de Paris.
4. Gontier, PS, architecte, réalise un immeuble de logements à basse consommation d'énergie dans le secteur de Fréquel-Fontarabie, Paris XXe.
5. Cohen, C., socio-économiste, chargé de mission Agenda 21, secrétariat général, ville de Paris.
6. Bovet, Ph., journaliste, président de l'association Les amis de l'EcoZAC de la gare de Rungis.
7. Burgert, A.-L., paysagiste urbaniste, chargée de projet urbain (ZAC de la gare d'Auteuil, Paris XVIe), direction de l'Urbanisme, ville de Paris
8. Cheyrouze, S., architecte urbaniste, chargée de projet urbain (secteur Fréquel-Fontarabie, Paris XXe), direction de l'Urbanisme, ville de Paris.
9. Ferrier, J., architecte, a participé à la consultation sur les hauteurs à Paris.
10. Saint-Martin, B. de, architecte voyer, chargé de projet urbain (ZAC Claude-Bernard, Paris XIXe), direction de l'Urbanisme, ville de Paris.
11. Gomez, A., ingénieur, chargée de projet urbain (ZAC Pajol, Paris XVIIIe), direction de l'Urbanisme, ville de Paris.
12. Bouëxière, L., auteur réalisateur, a réalisé un film sur les opérations exemplaires en cours de conception à Paris (2008).
13. Lacoste, Y., « À quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? », *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2009, p. 71-72.
14. Blanc, N., et Glatron, S., « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », *Espace géographique*, INIST-CNRS, 2005.
15. Michel, X., « Paysage urbain : prémisses d'un renouvellement dans la géographie française 1960-1980 », *Strates*, n°13, 2007.
16. Disponible sur le www.paris.fr, rubriques « Urbanisme » puis « Construction et aménagement durables ».
17. Le Plan climat de Paris a été voté par le conseil de Paris du 1er octobre 2007. Il est accessible sur le site www.paris.fr, rubriques « Environnement » puis « Énergie et Plan climat ».

Cedissia About-de Chastenet

Référente développement durable, Direction de l'urbanisme, ville de Paris.

Architecte DPLG et architecte voyer de la ville de Paris.

Enseignante-chercheur à l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP).

Doctorante en 3e année.

Courriel : cedissia.dechastenet@paris.fr

Bibliographie

Blanc, N., et Glatron, S., « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », *Espace géographique*, t. XXXIV, INIST-CNRS, 2005.

Berque, A., *Les Raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 1995.

Clergeau, PH., *Une écologie du paysage urbain*, Paris, Les Éditions Apogée, 2007.

Collot, M. (sous la dir. de), *Paysage et Poésies francophones*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2005.

Corbin, A., *L'Homme dans le paysage*, Paris, Les Éditions Textuel, 2001.

Donadieu, P., et Périgord, M., *Le Paysage. Entre nature et cultures*, Paris, Armand Colin, 2007.

Lacoste, Y., « À quoi sert le Paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? », *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2009.

Lüginbühl, Y., Terrasson, D. et Berlan-Darqué, M., *Paysage : de la connaissance à l'action*, Versailles, Éditions Quae, coll. « Update sciences & technologies, 2007.

Michel, X., « Paysage urbain : prémisses d'un renouvellement dans la géographie française 1960-1980 », *Strates*, n°13, 2007.

Roger, A., *Court Traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997.

Rimbert, S., *Les Paysages urbains*, Paris, Armand Colin, 1973.